Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
AMBASSADE DE FRANCE AU MAROC

APPEL A PROJETS ARTISTIQUES, CULTURELS & AUDIOVISUELS 2015
Service de Coopération et d'Action Culturelle
Ambassade de France au Maroc

Conformément à la Convention de partenariat pour la Coopération Culturelle et le Développement entre le Gouvernement du Royaume du Maroc et le Gouvernement de la République Française, signée le 25 juillet 2003 à Rabat, des efforts conjoints sont déployés par les deux pays pour promouvoir et soutenir le secteur artistique, culturel et audiovisuel marocain. Cet appel à projet vise à accompagner la politique mise en œuvre par l'Institut français du Maroc en faveur du secteur artistique, culturel et audiovisuel marocain.

➔ Destinataire de l'appel :

Cet appel à projets est ouvert aux associations et industries culturelles du Maroc.

➔ Actions éligibles :

Cet appel à projets concerne toute initiative ayant vocation à structurer le secteur artistique, culturel ou audiovisuel au Maroc.
Le secteur du livre et de l'édition fait l'objet d'un appel à projet spécifique.

➔ Financement :

Le soutien s'inscrit dans une démarche de cofinancement.

Les **dépenses éligibles pour les projets artistiques et culturels** hors audiovisuels sont les suivantes :
- achat de prestation (cachets d'artistes, technique,…)
- voyages et accueil d'artistes et/ou d'intervenants
- fonctionnement de la structure (dans la limite de 10% du montant de la subvention sollicitée)
- frais de communication (dans la limite de 50 % du budget total de communication de l'évènement)
- location de matériel

Les dépenses éligibles pour les projets audiovisuels sont les suivantes :
- soutien aux festivals de cinéma

➔ Engagements des bénéficiaires :

Une candidature requiert le dépôt dans les délais du formulaire présent à l'annexe 1, dûment complété, et des pièces à fournir mentionnées dans ce même formulaire.

En cas d'acceptation de leur dossier, les bénéficiaires de la subvention du Service de Coopération et d'Action Culturelle s'engagent :
- à transmettre avant le début de l'action un dossier complet et conforme de demande de subvention comprenant un RIB, les statuts de l'association, la liste à jour des membres du bureau, le récépissé de dépôt en préfecture de l'association, un budget global et plan d'emploi prévisionnel de la subvention ainsi que le bilan moral et le compte-rendu d'emploi de la dernière action subventionnée par le Scac.
- à mentionner le nom de l'Ambassade de France au Maroc parmi leurs partenaires ;
- à mettre le logo de l'Ambassade de France sur tous les supports de communication relatifs à l'action (site internet, plaquettes, affiches, actes, etc.)
- à produire avant le 31 décembre 2015 le bilan financier réel en dépenses et en recettes de l'action (budget global et plan d'emploi de la subvention) ;
- à fournir un bilan moral.

➔ Calendrier de l'appel à projets artistiques, culturels et audiovisuels pour 2015 :

Une Session 2015 : Dépôt des demandes de financement	**19 janvier 2015**

Une commission de sélection des dossiers se réunira au mois de janvier 2015, les résultats seront transmis par courrier à l'issue de la commission.

Dossier à envoyer :

1/ Une version électronique du dossier complet

Projets culturels et artistiques et projets audiovisuels :
adine.lambert@institutfrancais-maroc.com
Contact : 05 37 27 66 50

ET

2/ Un exemplaire papier

Ambassade de France au Maroc
Service de Coopération et d'Action Culturelle
Pôle culturel
1 rue Aguelmane Sidi Ali Rabat Agdal
– BP 577 Rabat Chellah 1500

⇒ Date limite de dépôt des demandes : au plus tard le 19 janvier 2015

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
AMBASSADE DE FRANCE AU MAROC

APPEL A PROJETS ARTISTIQUES, CULTURELS & AUDIOVISUELS 2015
Service de Coopération et d'Action Culturelle
Ambassade de France au Maroc

ANNEXE 1 - FORMULAIRE

A remplir obligatoirement et à joindre au dossier de candidature

> Intitulé du projet :

> Date(s) et lieu(x):

> Responsable du projet

Nom et Prénom :
Qualité du Responsable:
Institution de rattachement :
Téléphone :
Courriel :

> Nature de l'aide demandée

Prise en charge du transport d'intervenants français (nom, fonction, coordonnées) :
Ou
Montant de la subvention demandée :

> Partenariat avec un des 12 sites de l'Institut français du Maroc sur ce projet
Précisez :

> Plan de communication envisagé :

> Si vous avez bénéficié précédemment d'un soutien du SCAC ou d'un des sites de l'IfM, préciser l'année, la nature et le montant de ce soutien :

Pièces à joindre impérativement à ce formulaire :

- **dossier de présentation de l'action**
- **budget global détaillé de l'opération** indiquant les cofinancements acquis ou demandes en cours (le document type présentant les données budgétaires requises figure en annexe 2)
- **plan d'emploi prévisionnel** de la subvention précisant la nature et l'utilisation prévue
- **Bilan financier et moral du dernier soutien Scac ou IfM**

NB : les candidats peuvent ajouter en complément du dossier tous les documents qu'ils jugent importants pour présenter leur projet (affiches, plaquettes, etc)

ANNEXE 2 – PRESENTATION REQUISE BUDGET

Dépenses / coûts		Recettes / financement		
Type de dépense 1	montant correspondant	Nom financeur 1	Montant acquis	Montant sollicité/demande en cours
Type de dépense 2	montant correspondant	Nom financeur 2	Montant acquis	Montant sollicité/demande en cours
Type de dépense 3	montant correspondant	Nom financeur 3	Montant acquis	Montant sollicité/demande en cours
Type de dépense 4	montant correspondant	Nom financeur 4	Montant acquis	Montant sollicité/demande en cours
Type de dépense 5	montant correspondant	Nom financeur …	Montant acquis	Montant sollicité/demande en cours
Type de dépense ...	montant correspondant	SCAC	Montant acquis	Montant sollicité/demande en cours
TOTAL DEPENSES	A	TOTAL RECETTES	B	

Il est impératif que le budget soit équilibré, c'est-à-dire que le total des dépenses soit égal à celui des recettes (A = B).

Exemple :

Dépenses / coûts		Recettes / financement		
			Montant acquis	Montant sollicité/demande en cours
Communication	10 000	Banque Mécène		15 000
Défraiements	6 500	Soutien Wilaya	8 300	
Transports	25 000	Fonds propre association	7 000	
…	650	Entreprise ABC		3 040
…	890	Nom financeur …		
…	…	SCAC	7 700	
		Valorisation apports en nature entreprise x		900
		Site IFM (valorisation apport en nature, …)	1 100	
TOTAL DEPENSES	**43 040**	TOTAL RECETTES	**43 040**	